

## ***Un timbre, son histoire, son usage postal***

### ***1955 - Le 25 Francs « BROUAGE - SES REMPARTS »***

*par Willy PETIT*

En 1955, la « série touristique » émise par les P.T.T. nous offre un magnifique timbre à la faciale de 25 Francs (YT 1042) représentant les Remparts de Brouage (commune de Charente Maritime située près de Marennes).



*BROUAGE, ville fortifiée par le cardinal Richelieu.*

*Autrefois accessible par voie maritime, Brouage a connu son heure de gloire par le commerce très florissant du sel.*

Dessiné et gravée par Albert Decaris, cette figurine, imprimée en taille-douce, émise le 17 octobre 1955, est tirée à 115 000 000 d'exemplaires en feuilles de 50 ; ce tirage en fait un timbre très courant. Derrière cette banalité, le collectionneur en découvrira les multiples attraits : ses tirages dont ceux surchargés CFA pour un usage à la Réunion, et son utilisation postale.

Le 25 Francs Brouage est retiré de la vente en métropole le 18 janvier 1958, peu de temps après le surchargé CFA retiré de la vente à la Réunion le 7 décembre 1957.



*Carte maximum sur carte postale représentant la section des remparts telle que gravée par Decaris.*

*Oblitération 1er jour (non illustrée à cette époque) du 15 octobre 1955.*

## Les « plus » à collectionner



*Epreuve de présentation monochrome ici en brun foncé avec poinçon de l'Atelier de Fabrication des Timbres-Poste PARIS.*

*Epreuve de Luxe du timbre surchargé 10 F CFA (timbre en usage à la Réunion) avec poinçon de l'Atelier de Fabrication des Timbres-Poste PARIS.*



Atelier de Fabrication des Timbres-Poste, PARIS.



Bande de quatre **essais de couleur** ici en VERT.

Deux timbres du haut vert monochrome encre n° 1306 puis 1313 ; les deux du bas sont bicolores, encres 1306 & 1313.

Coin de feuille daté du -9.8.55 (date des essais de couleurs).

Cette date est antérieure au lancement de l'impression du timbre dont la première date connue est le 31-8-55.

## **Les variétés signalées**

Le tirage du 25 Francs Brouage est très soigné, peu de variétés ont été découvertes.

A rechercher néanmoins les traditionnels défauts d'essuyage laissant des traces d'encre sur le timbre, les impressions incomplètes (rares ici) et les variétés répertoriées dans les catalogues telles :

- le timbre dentelé sur 3 côtés, l'impression sur raccord, le piquage à cheval ou le pli accor-déon.

## **Les tirages et coins datés**

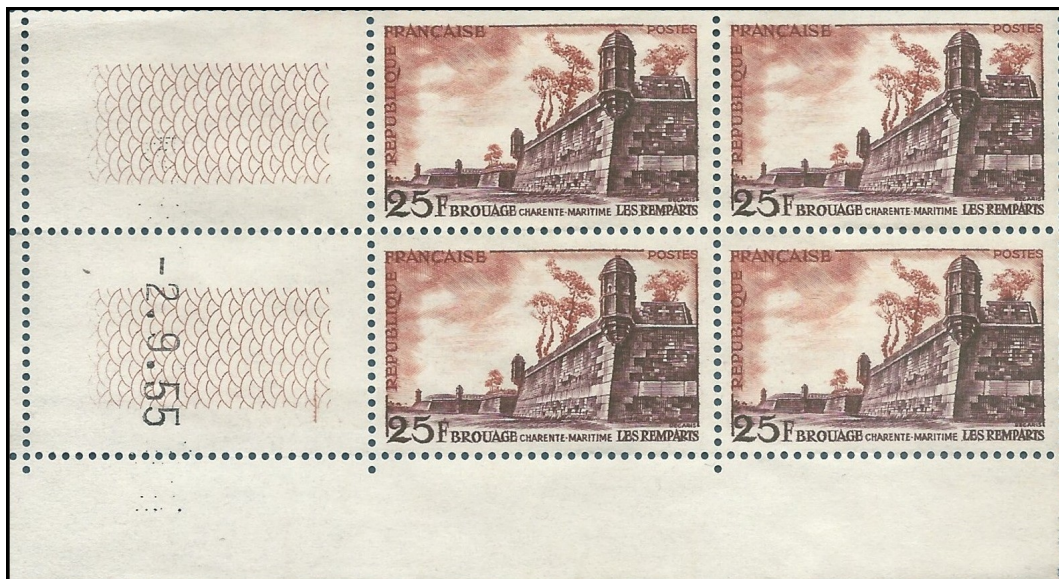
Le timbre a fait l'objet de quinze tirages successifs réalisés sur deux cylindres (cylindre A et cylindre B).

Le premier tirage a démarré le 21-8-55, le quinzième et dernier s'est terminé le 23-8-57.

Les coins datés des différents tirages sont à rechercher et peuvent faire l'objet d'une collection à part entière ; les variations d'encrage, de papier, et de gomme provoquent des nuances de couleurs parfois très différentes d'un tirage à l'autre.

A signaler les surcharges 10 F CFA imprimées sur feuilles datées du 24-10-55 (3ème tirage et 1er pour la valeur CFA), du 23 et 24-10-56 (8ème tirage) et du 3 et 4-6-57 (12ème tirage).

Ainsi que l'erreur de date du 5-5-57 (dimanche) au lieu du 6-5-57. Ce coin daté est rare.



**Bloc de 4 coin daté du -2.9.55 (1er tirage) cylindre A sur presse 9**

## **L'usage postal**

L'usage principal du 25 F Brouage utilisé seul correspond à l'affranchissement des lettres intérieures au second échelon de poids du jour de son émission jusqu'au 30 juin 1967.

Il se retrouve couramment utilisé comme taxe de présentation des valeurs à recouvrer par valeur jusqu'au 30 juin 1967 .

Ainsi que sur les cartes contre remboursement des Chèques Postaux retournées à l'expéditeur pour refus ou non réclamation, taxées pour cette raison au tarif de 25 Francs.

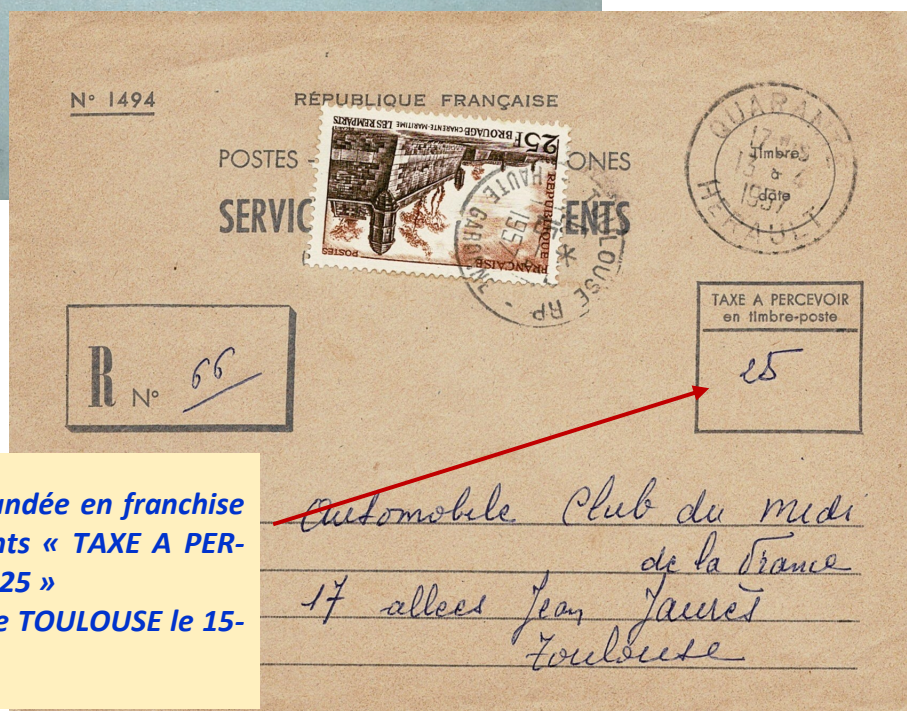
En paire, le 25 Francs Brouage répond au tarif de 50 Francs correspondant à l'affranchissement de la lettre recommandée au 1er échelon en régime intérieur.

A l'Île de la Réunion, il ne servira qu'à l'affranchissement de la lettre simple entre son émission le 5 décembre 1955 et son retrait fixé au 7 décembre 1957.

## Quelques usages postaux illustrés



Seul sur lettre intérieure au tarif second échelon de poids oblitéré de la flamme R.B.V. à texte d'ANNECY Haute-Savoie le 3 VII 56.



Seul sur lettre Recommandée en franchise du Service Recouvrements « TAXE A PERCEVOIR en timbre-poste 25 » Annulé par cachet à date TOULOUSE le 15-4-1957.



Surchargé 10 F CFA pour la Réunion, seul sur carte postale oblitérée de POINTE DES GALETS / RÉUNION Le 31-12-1957. Usage tardif (timbre CFA retiré de la vente le 7 décembre 57), usage tardif souvent courant localement.

## Quelques usages postaux illustrés

Sur carte contre remboursement des Chèques Postaux à taxer pour 25 Francs (au tampon T 25) affranchie pour 12 Francs NON RÉCLAMÉE et retournée à l'expéditeur.



En paire, au tarif lettre 1er échelon Recommandée de 50 Francs de St Leu La Forêt le 28-10-1955 pour Paris.



En paire, au tarif lettre 1er échelon Recommandée de 50 Francs AVEC AVIS DE RÉCEPTION en lettre locale de Doué La Fontaine le 28-2-1956.

Ici, l'affranchissement est exact, la taxe d'avis de réception d'un montant 15 Francs a été réglementairement matérialisée en timbre-poste sur l'AVIS DE RÉCEPTION